

LE PRÉCURSEUR,



JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

Ce Journal paraît tous les jours excepté le lundi. — Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année — Affranchissemens pour l'étranger, 2 fr. par trimestre. — On s'abonne à LYON, rue Saint-Dominique, passage Couderc au deuxième étage; à PARIS, chez M. SAUREL, libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

LYON, 6 décembre 1827.

L'agonie de notre police jésuitique se signale par le délire; la rue St-Denis a vu ses derniers exploits, et la *Gazette de Lyon* recueille, en ce moment, ses dernières paroles. On ne peut en effet attribuer qu'au délire les articles que l'écho lyonnais de Montrouge donne depuis quelques jours à ses lecteurs. Loin de nous le projet de réfuter ce mélange d'absurdités, de calomnies, de grossières invectives et de provocations. Mais le spectacle de tant de violence unie à tant de faiblesse peut présenter une sorte d'utilité, celle de l'ivresse des ilotes se dévoilant dans sa laideur à tous les regards.

Parmi les choix de la France, il en est un surtout qui offense la *Gazette*. Un homme s'est trouvé, dans notre tems, qui servant de médiateur entre les partis les plus opposés, a rattaché la cause de la monarchie à la cause de la liberté, et la cause de la religion à la cause de la philosophie. Dans la chambre des députés, c'est autour de lui que s'était groupée cette opposition qui lutta si courageusement pour la défense de nos franchises; dans la France, son nom n'était prononcé qu'avec l'admiration méritée par le plus beau talent, qu'avec le respect dû au plus noble caractère. Lorsque la nation prise à l'improviste fut sommée de se choisir de nouveaux mandataires, ce nom vénéré se présenta naturellement aux électeurs comme l'expression vivante de l'alliance entre les opinions, et il sortit de l'urne électorale dans dix arrondissemens, comme une profession de foi constitutionnelle et monarchique. Il était réservé à la *Gazette* de Lyon d'oser ce que les journaux ministériels auraient rougi de faire, d'outrager l'homme que ses adversaires politiques n'ont jamais combattu qu'en l'entourant de témoignages d'estime personnelle; et voyez quelle noblesse, quelle décence dans ces paroles de la *Gazette*:

« Nos dernières élections ont présenté un phénomène politique qui n'avait pas été observé depuis fort long-tems, c'est l'éclipse presque totale des affections de localité, et la substitution aux intérêts d'une contrée, d'un intérêt de révolution. En beaucoup d'endroits on a cherché plutôt des noms fameux, que des noms respectés, que des hommes vieilliss dans les travaux utiles à leurs concitoyens; on s'est attaché à ceux qui font et défont des théories plutôt qu'aux praticiens. Ainsi fit-on en 1792, sous l'influence des journaux révolutionnaires, lorsque les corps électoraux offrirent à la France le funeste présent de la Convention.

En ce tems-là, il y eut aussi des élections multiples, toutes commandées par les journaux de la révolution, qui conférèrent l'ubiquité à leurs coryphées. Robespierre eut cinq nominations; Condorcet et Sieyès, chacun quatre; Barrère et Albitte, trois; Merlin, Legendre, Gorsas, Couthon, Robespierre jeune, chacun deux. Mais ce qui indique le comble du délire, et en même tems l'influence que la presse périodique exerçait alors, c'est la quadruple élection de l'américain Thomas Payne dans des départemens où son nom était à peine connu, la double nomination du prussien Anacharsis Cloots, et les deux élections de l'anglais Priestley. Nous ne faisons aucun doute que si des étrangers avaient pu être choisis en 1827, les journaux n'eussent désigné Mina, Pépé, Hunt et Wilson, et trouvé des gens prêts à leur donner des suffrages, *in verba magistris*, c'est-à-dire sur l'ordre du comité-directeur. »

Après ce beau rapprochement, MM. les députés de Paris ne s'étonneront pas sans doute de se voir comparés eux-mêmes aux hommes qui surgirent alors du sein de la terrible commune. Eux et tous les élus de la France que sont-ils! Un troupeau de bêtes féroces contre lesquelles la *Quotidienne* laisse la monarchie se débattre. (*Gazette universelle* du 3 décembre.)

Hâtons-nous d'abandonner ces diatribes dégoûtantes: cherchons d'autres citations qui ne soient que ridicules. Nos ministres sont fort embarrassés de ces 250 hommes de conscience que la nation leur a envoyés à la place des 250 automates qu'ils voulaient. Que n'écoutent-ils la *Gazette*? Est-ce que les jésuites sont jamais embarrassés sur les moyens? N'est-il pas vrai, demanderaient-ils à M. de Villèle, que quiconque n'aime pas le ministère n'aime pas la monarchie? — Sans doute, ne manquerait pas de répondre le nouveau Mazarin; mes com-

mis se tuent à le répéter dans le *Moniteur*. — Hé bien! ceci établi, écoutez mon argument:

« La loi fondamentale des Français veut que des délégués soient envoyés vers le roi; la royauté est le sanctuaire inviolable et sacré qui doit recevoir ces ministres de son culte. Cette haute mission, non-seulement suppose, mais encore exige la croyance et la foi. Le grand concile politique qu'on nomme les chambres, veut dans ceux qui y sont appelés une âme et un cœur en harmonie avec la puissance suprême qui doit y présider. Ainsi le veut la loi, et dans sa lettre et dans son esprit. Des députés non royalistes sont une véritable anomalie, une manifeste déviation de la charte; celui qui l'a faite n'a pu vouloir qu'elle devînt un instrument de destruction de son autorité. Or, du moment où les pouvoirs politiques émanés de la charte sont en opposition avec le principe qui l'a donnée, il y a évidemment violation de cet acte fondamental, péril pour les institutions. Et si, par suite du renversement d'idées dont nous avons parlé, des collèges électoraux envoient au pied du trône des hommes qui ont voté l'abolition de la royauté et l'exil des Bourbons, on est en droit de demander si de telles élections sont bien légales, ou du moins si elles sont en harmonie avec la loi. »

Maintenant, M. de Villèle n'est-il pas aussi en droit de déclarer, au moyen d'une bonne ordonnance, nulles pour cause d'indignité, nos élections faites et à faire, jusqu'à ce qu'enfin on lui rende ses chers trois cents!

Mais voici qui est plus fort. On nous avait bien parlé jusqu'ici des *candidats du roi*; il était réservés à la *Gazette* d'introduire sur la scène politique de *candidats chrétiens*. Qu'il fait beau voir le Christ intervenant dans les débats électoraux pour solliciter des voix! (*Gazette* du 4 décembre.)

La *Gazette* n'aime pas l'industrie, on le conçoit; les jésuites veulent faire le commerce tout seuls, et la concurrence ne leur plaît pas. Cependant les circonstances leur avaient commandé de garder sur cet article certains ménagemens devant le public; et en attaquant, à deux reprises différentes durant la centième, notre loi électorale, la *Gazette* n'avait encore osé indiquer, ni le grand vice qu'elle avait à ses yeux, ni le remède qu'elle demandait. Elle attendait des tems plus favorables, et aujourd'hui, c'est la colère, toujours imprudente, qui lui arrache son secret. Le vice de nos institutions, elle le proclame; c'est la part de puissance politique qu'elles accordent à l'industrie. Pourquoi n'a-t-on pas exclu cette espèce de propriété du droit qu'ont toutes les autres de concourir à la représentation nationale? Pourquoi ne chasse-t-on pas de nos collèges électoraux ce peuple de paillardés, pour y introduire à sa place un peuple de moines? Aussi voyez ce qui se passe: le roi, dans son voyage, ne visite que des fabrique et des ateliers, et fabricans et chefs d'ateliers d'entourer le roi d'hommages reconnaissans.

Mais, dit la *Gazette*, « deux mois s'étaient à peine écoulés, et la royauté avait en vain cherché un appui dans les provinces qui se font remarquer entre toutes les autres par leur prospérité matérielle; elle a demandé des représentans à des populations éclairées et industrieuses, et n'a vu venir à elle que des ennemis. »

Effectivement, il y a eu un léger mécompte pour quelques hommes. Quand les populations, par les cris de *vive le roi!* proclamaient plutôt leurs désirs et leurs espérances que leur satisfaction présente, le *Moniteur* entendait et traduisait ainsi cette acclamation: *vive le ministère!* Ses patrons acceptaient délicieusement cet encens, et dans leur gratitude, au risque de déplaire à Loyola, ils rendaient officiellement hommage pour hommage à l'industrie; crime que Loyola a enregistré pour en exiger pénitence! Aujourd'hui que la France s'est expliquée, et qu'elle a englobé dans une réprobation commune et Loyola et le ministère, ces deux vaincus, l'un clandestinement, dans les journaux étrangers, et l'autre avec grand fracas, dans la feuille officielle de Montrouge, se reprochent mutuellement leur défaite!

La France industrielle et éclairée n'entend pas, il faut en convenir, la monarchie comme la *Gazette*. Mais si celle-ci voulait

endre sa monarchie absurde et ridicule, elle ne pouvait mieux y réussir qu'en tenant ce langage : « On a vu, dit-elle, les départemens qui entourent la capitale, c'est-à-dire ceux où les bienfaits du roi se font sentir d'une manière particulière, n'accorder leurs suffrages qu'à des candidats opposés à la royauté, tandis que les provinces du Midi, qui jouissent si rarement de la présence de nos princes, ont consolé le cœur du monarque par des élections royalistes. »

Conclusion : *Les bienfaits de la monarchie ne produisent que des ingrats ; la monarchie, si elle veut avoir des amis, ne doit jamais rien faire pour le bien-être des peuples.*

La Gazette poursuit :

« Puisque nous avons parlé de quelques-uns des départemens qui ont si fort trompé l'attente du gouvernement, nous ajouterons que, dans la fameuse carte de M. Dupin, ils brillaient de la plus vive lumière, et qu'il en était de même de tous ceux dont les choix ont récemment effrayé la France. Des populations que l'on dit éclairées ont voté contre le gouvernement auquel elles sont redevables de leur prospérité. Leurs votes ont un moment fait pencher violemment la balance du côté de la révolution, et si les départemens obscurs n'avaient jeté dans l'autre bassin tout le poids de leurs votes royalistes, c'en était peut-être fait de la monarchie. »

Conclusion : *La monarchie ne convient qu'aux pays plongés dans l'ignorance, et partout où il existe une population éclairée, ses vœux seront dirigés contre le gouvernement royal.*

Et pour qu'on n'en doute pas, la feuille jésuitique ajoute :

« Partout où les Français sont dans les ténèbres, ils sont restés fidèles à la royauté. »

Ainsi, guerre à la prospérité, guerre aux lumières ! vive l'ignorance ! vive la misère ! et point d'industrie ; car, poursuit la Gazette, parlant de la France obscure :

« Ces départemens n'ont pourtant occupé qu'une place très-mesquine à l'Exposition : quelques-uns même n'en avaient réclamé aucune ; mais, s'ils n'ont envoyé à Paris que peu de produits manufacturés, ils viennent d'y envoyer en revanche des hommes religieux et royalistes ; et, en résultat, peut-être vaut-il autant pour le pays qu'il y ait un député fidèle de plus à la chambre, et une pièce d'étoffe de moins dans les salles du Louvre. »

Maintenant nous n'avons pas besoin de protester que ces absurdes et révoltantes conclusions appartiennent tout entières à la Gazette. Nous prenons nos lecteurs à témoins qu'elles découlent immédiatement, nécessairement de ses attaques dictées par un dépit aveugle et violent, qui ne connaît aucun frein ni aucune mesure. C'est la fureur de *Tartufe* démasqué et ne craignant plus de dévoiler toute son âme. Mais, disons-le en terminant, il n'est aucun de nos concitoyens, quelles que soient ses opinions, que nous puissions accuser d'un pareil langage. Il porte avec lui son certificat de sortie des Bureaux de la police de Paris. Dans un tel arsenal seulement ont pu être forgées de si nobles armes !

Marseille, 3 décembre.

(Correspondance particulière du Précurseur.)

Toutes les lettres que l'on a reçues de Vienne, d'Odessa, d'Italie, de la Suisse, annoncent que définitivement l'embargo a été mis à Constantinople sur les navires français, russes et anglais, et que les ambassadeurs avaient cessé leurs fonctions. Ces deux nouvelles ne sont plus considérées comme douteuses ; elles ont produit une vive sensation.

Notre ville éprouvera de grandes pertes, quelle que soit la conséquence de tous ces événemens, que personne ne peut prévoir : chacun accuse le gouvernement de s'être laissé surprendre par cette guerre, de même que par celle que nous faisons au dey d'Alger, dont nous éprouvons les mépris comme nous avons éprouvé les mépris de l'Espagne.

Je crois (autant que cela est possible à un simple particulier) pouvoir vous garantir le fait suivant ; s'il en était question dans les chambres, on en aurait sans doute la confirmation par l'aveu de M. de Damas, qui n'en est pas à donner de semblables exemples de loyauté :

« La France a fait des démarches auprès du dey d'Alger, qui n'a pas voulu écouter les premières propositions. On a tout fait pour acheter la paix ; le dey a rejeté les offres avec mépris, prétendant qu'il avait été injustement attaqué par le blocus, qu'il avait été insulté par l'agent consulaire dont il n'avait obtenu aucune satisfaction ; qu'au reste il pouvait encore faire la guerre à la France qu'il ne craignait point ; quant au débarquement des troupes, qu'il les attendait ; qu'il avait de bons amis qui viendraient à son secours, etc. »

Cette nouvelle répandue parmi les personnes qui ont de grandes relations, a fait perdre l'espoir de voir terminer promptement cette guerre ridicule qui porte un préjudice à notre commerce maritime, à cause des escortes coûteuses et souvent insuffisantes qu'il faut donner aux vaisseaux.

Notre influence à Alexandrie est nulle. Le pacha vient d'ordonner la construction de 3 frégates, qui seront construites, l'une en Angleterre, la seconde en Suède, et la troisième à Livourne.

L'arménien Bogosa, ministre des finances du pacha, est très-favorablement disposé pour le gouvernement anglais, et surtout pour la maison de cette nation *Briggs et Comp.*, dans laquelle on lui suppose un intérêt. Cette maison recevra tous les cotons de première main, et les subdivisera dans les marchés d'Italie et de France, suivant le bénéfice qu'elle pourra en retirer.

L'Académie royale de Lyon vient de tenir une séance d'élections. Trois nouveaux membres ont été agrégés à ce corps. Ce sont MM. Justinien Rieussee, avocat-général à la cour royale de Lyon ; Charles Massas, auteur des poèmes de *St-Hélène* et des *Cent jours*, et Grand-Perret, ancien professeur de rhétorique, chef d'institution et auteur d'un *Traité de Littérature*.

— M. Péricaud, bibliothécaire de la ville de Lyon, s'occupe avec activité de la restauration, en faveur de l'Académie, des ouvrages composant le legs Adamoli. Mille volumes ont été dernièrement réintégrés dans la bibliothèque de l'Académie.

— Mercredi dernier, sur le cours du Midi, et dans la soirée, un jeune homme de dix-huit ans, se tira volontairement un coup de pistolet dans le côté. Plusieurs personnes accoururent au bruit. On releva ce malheureux baigné dans son sang et atteint d'une profonde blessure, mais néanmoins encore vivant. Un papier trouvé sur lui témoignait de la volonté qu'il avait eue de se donner la mort.

A Monsieur le Rédacteur du PRÉCURSEUR.

Lyon, 6 décembre 1827.

Monsieur,

Un amateur du Grand-Théâtre emploie la voie de votre journal pour adresser à la direction des reproches sur la composition de quelques spectacles.

Il me semblait que toutes les personnes qui fréquentent le Théâtre-Provisoire étaient parfaitement instruites de l'embaras dans lequel m'ont mis les maladies des plusieurs artistes, embaras qui, je pense, devrait être un titre à l'indulgence de M. l'amateur, relativement à la composition de deux ou trois spectacles un peu faibles, qui ont été offerts au public dans l'espace d'une vingtaine de jours. Ces spectacles sont le résultat et la conséquence naturelle de ces maladies ou indispositions des artistes, lesquelles proviennent du changement de saison et des inconvéniens de la localité. J'ai été privé, presque en même tems, des talens de MM. Rodet, Desroches, Lartigue, et de Mesd. Desferges et Folleville ; et la fatigue que les autres artistes ont éprouvée, méritait d'autant plus d'égards et de ménagemens, que, par les mêmes causes, ils se trouvaient également privés, plus ou moins, de leurs moyens naturels.

Si, sans égard pour ces circonstances, l'on se plaint d'avoir vu une seule fois, depuis plus de deux mois, *Sylvain*, les *Deux Journées* (chef-d'œuvre de Cherubini), et une seule fois dans cette année, la *Coquette Corrigée* ; je ne puis me dispenser à mon tour de faire remarquer que, malgré tous mes embaras, je n'en suis pas moins parvenu à remettre au répertoire, depuis moins d'un mois, *Béniowski*, les *Rendez-vous Bourgeois*, la *Mélanie*, et la *Vestale*, opéras ; le *Mari à bonnes fortunes*, *Turcaret*, *l'Épreuve nouvelle* et *Manlius* ; et enfin le *Déserteur* et le *Calife généreux*, ballets, nonobstant les premières représentations de *Charles V* et du *Tasse* : dans le courant d'un mois, j'espère pouvoir remettre encore au répertoire, *Anacréon*, grand opéra ; *l'Innoce*, les *Deux Mousquetaires*, opéras-comiques ; la *Fille d'Honneur* et les *Deux Ménages*, comédies ; la *Fille Soldat* et *Flora et Zéphire*, ballets, et donner les premières représentations de *Fiorella*, opéra en 3 actes ; de la *Prémière affaire*, comédie en 3 actes, et de la *Visite à Bedlam*, bal et en 2 actes.

Je ferai encore remarquer que, s'il est vrai, ainsi que l'avoue M. l'amateur, que le Théâtre-Provisoire offre de grandes inconvénients au public, sous le rapport du froid, etc. ; les artistes, qui ont quelquefois 5 à 6 changemens de toilette à faire dans une soirée, doivent en être bien plus inconvénients que toute autre personne, surtout avant que le dessus du Théâtre eût été plafonné, ce qui ne s'est terminé que depuis quelques jours.

M. l'amateur me reproche également de faire paraître dans le *Bouffé* et le *Tailleur*, les *Jeux de l'Amour et du Hasard* et le *Coquette Corrigée*, MM. Milan, St-Ange, Squels, Léger, et Mesd. Cornaldy et Henry. Je prends la liberté grande de lui faire observer que jamais aucun de ces artistes n'a paru à Lyon, dans ces ouvrages, et qu'ils n'ont jamais été placés que dans des pièces où ils avaient des rôles de leurs emplois.

Je termine en faisant remarquer encore à M. l'amateur, que le prix de l'abonnement est de cent vingt francs pour six mois, et non pour cinq.

Ces explications peuvent intéresser le public, et ranimer le zèle des artistes, que les vrais amis de l'art ne doivent pas décourager ; je vous prie de bien vouloir leur donner place dans votre plus prochain numéro.

J'ai l'honneur, etc.

SINGIER.

PARIS, 4 décembre 1827.

MISSION APOSTOLIQUE. — SYNODE DIOCÉSAIN.

La Gazette de Lyon contient une promotion d'un genre nouveau. Un Français qu'on qualifie du titre de prélat, et auquel on donne du monseigneur, bien que la loi refuse ce titre même aux archevêques, vient d'être présenté au pape par l'ambassadeur de France comme *novel auditeur de Rote* pour la France.

Nous avons cherché dans la loi organique du concordat et dans les autres lois ce que c'était que cette dignité, quel traitement lui était assigné, quel degré elle occupe dans la hiérarchie ; et nous avons vu que nos lois ne reconnaissent d'autres fonctions que celle d'archevêque, évêque, curé, chanoine, prêtre.

Qu'est-ce donc que Mgr de Retz ? La feuille jésuitique ajoute que S. S. a entretenu ce prélat de l'objet de sa mission.

Le code pénal punit les ministres du culte qui entretiennent une correspondance avec le pape par un autre intermédiaire que celui des ministres du gouvernement. La France a-t-elle donc auprès du pape un autre représentant que son ambassadeur ? Quelle est la mission de Mgr de Retz ? Est-il l'ambassadeur du parti apostolique ? Nous prions la Gazette de Lyon de nous répondre.

Sa Sainteté, continue le journal apostolique, a témoigné sa satisfaction du synode qui vient de se tenir à Lyon. Ce synode

est-il été assemblé avec la permission du gouvernement ? Non, et cependant la loi est formelle sur ce point. Mais les évêques savent bien se mettre au-dessus des lois quand les ministres n'osent les rappeler à leur observance. Pourquoi les actes de ce synode ont-ils été tenus secrets ?

Nous aurions intérêt à savoir ce qui a causé la satisfaction du Saint-Père. Nous savons positivement qu'il y a eu dans ce synode des réclamations généreuses pour les libertés gallicanes, et qu'on a imposé silence à de respectables pasteurs par un édifié des invasions du jésuitisme et des missionnaires.

La *Gazette de Lyon*, qui est dans le secret, s'est bien gardée de faire connaître ces dissidences. Quelle nous dise au moins ce que c'est qu'un *auditeur de Rote pour la France*.

(*Courrier français.*)

— Des troubles graves ont eu lieu au marché de Mamers, lundi 26 novembre. Voici les détails authentiques que nous sommes parvenus à nous procurer sur ces désordres, que la malveillance peut encore chercher à exagérer. Le 25, vers quatre heures après-midi, deux charrettes, chargées de blé pour le département de l'Orne, furent tout à coup arrêtées, au moment de leur départ, par plusieurs enfans de dix à douze ans. A leurs cris, des femmes et des hommes, au nombre de sept à huit cents, s'attroupèrent autour des voitures, en criant : *Il nous faut du pain !... Le blé ne partira pas !* A la première nouvelle de ce tumulte, M. le sous-préfet, M. le maire, et la brigade de gendarmerie de Mamers, accoururent sur les lieux. Les efforts de l'autorité furent vains, et plusieurs sacs de grains, déposés sous la halle, ont été vidés et pillés. Le sous-préfet et le maire ont tout tenté pour rétablir l'ordre. Le maire a été atteint au bras d'un coup de pierre qui lui a fait une forte contusion. M. le sous-préfet a reçu à la tête, près de la tempe, une pierre qui l'a renversé ; heureusement, la blessure n'est pas dangereuse. Enfin, on est parvenu à sauver les deux voitures chargées de grains, qui ont été conduites dans la cour de la sous-préfecture, escortées par la gendarmerie, au milieu d'une grêle de pierres. Trois gendarmes ont été légèrement blessés. Vers huit heures, le calme s'est rétabli, et n'a plus été troublé depuis. Deux personnes ont été arrêtées et mises en prison. Des mesures sont prises pour prévenir le retour de nouveaux désordres.

M. le sous-préfet a adressé à ses administrés la proclamation suivante :

« Habitans de Mamers !

» Un grand désordre a eu lieu hier au milieu de cette ville : la paix a été troublée, des propriétés individuelles violées, vos magistrats méconnus et frappés.

» Habitans de Mamers ! nous ne venons pas vous accuser ! Nous savons que vous blâmez de pareilles violences : aussi c'est à vous tous, chefs de famille, chefs d'ateliers, à vous tous pour qui la paix est un besoin et le trouble un sujet de ruine et d'inquiétude, c'est à vous que nous nous adressons avec confiance. Usez de votre influence salutaire ! Retenez vos femmes, vos enfans et vos ouvriers dans le devoir et la tranquillité.

» Hier, les dépositaires de l'autorité ont été les seules victimes d'une foule égarée. Une autre fois, il n'en serait plus de même. Qui pourrait alors prévoir les malheurs qu'il deviendrait impossible d'empêcher, et qui seraient infailliblement la suite de nouveaux emportemens ?

» Veillez donc pour le bon ordre ; de notre côté, nous vous promettons de protéger les approvisionnemens de votre halle, et de consacrer tous nos soins à y entretenir l'abondance. Mais si vous effrayez les habitans de la campagne, s'ils n'osent plus apporter chez vous les produits de leur culture, habitans de Mamers, que deviendrez-vous ?

» Le sous-préfet, CONTENCIN.

» Le maire de Mamers, CHATRAIN-BELNOS.

» Mamers, 27 novembre 1827.

(*Journal de la Sarthe* du 1^{er} décembre.)

— On lit dans le *Messager* de Marseille :

« Nous croyons rassurer les familles des prisonniers français qui sont à Alger, en leur annonçant que des lettres récentes donnent la certitude qu'on n'a fait éprouver à ces malheureux aucun traitement cruel. Le capitaine Berlin, du brick le *Machabée*, écrit sous une date récente, qu'il n'est pas traité durement, et que le consul sarde donne, pour le compte du gouvernement français, 22 fr. par mois aux capitaines et officiers, et 11 fr. aux matelots. Nous trouvons ce soulagement excessivement modique, eu égard à la pénible situation où ces infortunés se trouvent. »

— Le nommé Poloski, dont nous avons parlé dans notre numéro d'avant-hier, comme accusé de meurtre sur une femme avec laquelle il habitait dans un hôtel garni de la rue St-Joseph, s'est donné la mort hier dans un fiacre en se portant plusieurs coups de couteau dans la région du cœur et au moment où il allait être arrêté.

— Hier, à dix heures du soir, un individu affectant l'accent anglais, se présente chez un bijoutier au Palais-Royal, n° 128, et demande à acheter une croix d'honneur enrichie de diamans. Le bijoutier lui en offre une de la somme de 4,500 fr. Elle paraît convenir. Le préteudu anglais donne un billet de 100 liv. sterling. Le bijoutier veut s'assurer si le billet de banque est bon, et il abandonne sa boutique aux soins d'une voisine. Mais en son ab-

sence le voleur prend la fuite avec la croix d'honneur. Le billet a été reconnu faux.

— On lit dans un journal des Pays-Bas :

« Un navire est arrivé de la Havane à Anvers, la semaine dernière, avec un chargement de sucre. Dans le déchargement, une caisse parut plus légère que les autres : on la découvrit pour en connaître la cause. Quel fut l'étonnement des spectateurs d'y trouver le cadavre d'un négrillon, qui doit y avoir été enfermé immédiatement après sa naissance. »

— Une lettre de Barcelone, en date du 27 novembre, nous annonce qu'une partie des postes avaient été relevés le matin même, à 7 heures, par les troupes espagnoles, avec le plus parfait accord ; que le matériel appartenant aux Espagnols leur avait été remis dans les formes accoutumées. La reprise de nos magasins, de notre casernement et des effets de toute nature par les autorités du pays, ne donne lieu qu'à des éloges ; les procès-verbaux en contiennent la preuve par les témoignages les plus satisfaisans. Le matériel de l'administration française avait été embarqué pour Rose et Port-Vendre.

Quelques malades qui ne pouvaient se mettre en route avaient été remis la veille à l'autorité espagnole.

Enfin, l'opinion publique se prononce en faveur des Français et de la manière la plus honorable, par mille expressions de reconnaissance et de regrets.

— Nous avons extrait hier, des journaux américains, un avis commercial de *Pon-Pon*, non qui aura sans doute amusé nos lecteurs par son originalité. Dans un pays où les villes et les villages surgissent comme par enchantement, on ne doit pas s'étonner de voir sans cesse éclore de nouveaux lieux de production. C'est ainsi que, non loin de Boston, *Lowell*, inconnu il y a six ans, compte aujourd'hui plus de 6,000 habitans, dont près de moitié sont employés au travail de huit immenses manufactures, représentant un capital de 2,400,000 dollars. Au moyen d'un canal d'un mille et quart d'étendue, l'eau de la rivière *Merrimack* vient faire mouvoir d'innombrables ateliers, d'où le coton indigène sort transformé en calicot, en bazin, en piqué, en indiennés, etc. Toutes les machines qui servent à la fabrication de ces divers produits, tant en bois qu'en fer, sont confectionnées dans un bâtiment dépendant des établissemens ; chaque manufacture met en jeu 4,000 bobines, et contient en outre un nombre suffisant de métiers à tisser, et tout ce qui est nécessaire pour la teinture et l'impression des toiles. La quantité de coton qui se fabrique à Lowell n'est pas encore bien connue, mais doit être considérable. (*Journal du Havre.*)

DINER ÉLECTORAL. — AUBERGISTE.

Un candidat ministériel, proclamé député, est-il tenu de remplir les obligations qu'il a contractées envers l'aubergiste, pour fêter les électeurs avant le scrutin ?

Passato il pericolo, gabbato il santo ; après le danger on se truffe du saint (traduction nouvelle), dit le proverbe, peut être justifié par un procès qui va s'engager devant le tribunal de Sarreguemines, et qui, dit-on, a donné lieu à une chanson dont voici le refrain :

Autour du pot c'est trop tourner ;
Michel, payez donc le diner.

Il y avait une fois à Lyon un bon bourgeois, honnête homme, fort estimé, qui avait un fils ; ce fils avait nom Albin Michel, et vivait humble commis à gages dans une maison de commission de Lyon ; mais l'obscur vie de Pignoble commerce ne put retentir dans la ville natale le jeune homme qui se sentait appelé à de plus hautes destinées ; entraîné par les circonstances et par un pur dévouement, il fit à Gand une promenade, au retour de laquelle il fut nommé receveur-général des Landes ; M. D'Haussez, alors préfet de ce département, avait une demoiselle qui devint M^{me} Albin Michel. Depuis, M. D'Haussez devint préfet de la Gironde ; et M. Albin Michel, lors de la démission de l'honorable M. Milleret, devint receveur-général de la Moselle ; M. Michel-de-Saint-Albin, enfin membre du fameux syndicat.

Pouvait-il s'arrêter en si beau chemin !... Oh ! non ; aussi, en octobre 1827, par un heureux *pressentiment*, il se mit à visiter tout ce que l'arrondissement de Sarreguemines renferme d'établissements industriels, et de propriétés....., grevés de plus de 500 fr. de contributions ; et nommé président du collège de Sarreguemines par l'ordonnance du 5 novembre, il recommença ses courses, avec le motif avoué cette fois de préconiser ses titres à la confiance des électeurs. « Sauvez, en votant pour moi, la monarchie que menace le parti révolutionnaire, disait-il,

Aux maîtres de forges, aux verriers : Et vos établissemens seront favorisés ;

A d'autres industriels, aux agriculteurs : Et mon père, qui doit bientôt être promu à la direction des ponts-et-chaussées, vous fera des routes ;

Aux employés : Et vous serez récompensés, sinon..... ;

Aux habitans de Sarreguemines : Et nous vous conserverons votre garnison, et nous vous ferons reconstruire le pont que les inondations de 1824 ont renversé ;

Aux fumeurs : Et je vous enverrai de délicieuses cigares de la Havanne.

Le 17 novembre approchait; et quel était donc l'hôtel que devait parfumer la truffe ministérielle! L'aubergiste de la ville de Metz avait déclaré à M. le receveur-général que son hôtel ne serait ouvert qu'à l'honorable général Semelé, candidat constitutionnel, et à ses amis; mais par de belles promesses, on décida le sieur Jean-Paul Klopp, aubergiste à la Couronne, à céder son hôtel, moyennant une indemnité généreuse. Tous les lits furent mis à la disposition de la clientèle de M. de St-Albin; un dîner de 90 à 100 couverts fut commandé, préparé et servi.... à 18 convives. Espérances trompées! craintes! courses! promesses! menaces! espérances recouvrées!... et le 18 novembre, M. de Saint-Albin est proclamé député!

Mais il fallait payer: Klopp évalué à 1,800 francs l'indemnité généreuse promise. M. Couturier, receveur de l'arrondissement et mandataire zélé du receveur de département, trouve exagérée la somme de 1,800 francs, qu'il veut réduire à 1,200. Refus de recevoir, refus de payer.

« L'an 1827, à la requête de Jean Paul Klopp, aubergiste à l'hôtel de la Couronne, patentié, etc. Jean-Louis Mathieu, huissier près le tribunal de première instance, séant à Metz, etc., cite M. Joseph-Louis-Michel de Saint-Albin, receveur, etc., parlant à son épouse, à comparoir devant M. le juge de paix du canton de Sarreguemine, à son audience du 3 décembre prochain, pour, conjointement avec le sieur Jean Mische Couturier, aussi cité, se concilier, s'il est possible, sur la demande qu'il est intentionné de former contre eux, devant le tribunal compétent, pour, attendu que le 15 du courant, lesdits sieurs Couturier et Saint-Albin sont venus demander au requérant de mettre à leur disposition son hôtel pour la journée du samedi, en l'invitant à prendre tous les accessoires pour pouvoir recevoir et traiter convenablement 90 à 100 personnes auxquelles ils se proposaient de donner un repas ledit jour, à l'occasion des élections, promettant de l'indemniser généreusement.

» Attendu que par suite de cette proposition, que le requérant a acceptée, il a été dans le cas, non-seulement de faire des dépenses considérables, mais encore de se priver de tous les bénéfices qu'il aurait faits pendant toute la durée des élections, ne pouvant recevoir aucun des nombreux étrangers qui se trouvaient en cette ville, puisqu'il était obligé de tenir tout son hôtel à la disposition de ces Messieurs; que cependant jusqu'à présent il n'a pu obtenir le paiement de la modique somme de 1,800 fr. qu'il a réclamée pour toutes les peines et dépenses; qu'après avoir épuisé tous les moyens qui étaient en son pouvoir pour éviter ce procès, et en avoir même conféré avec M. Couturier, l'un des cités, dans la journée du 21 novembre courant, il se voit, malgré lui, obligé de recourir aux voies judiciaires, protestant d'avance contre toute fausse interprétation que l'on voudrait donner à ses démarches, se voir condamner à payer au requérant ladite somme de 1,800 francs, etc. »

Voilà dans quelles circonstances se présente une cause dont les débats offriront sans doute des détails intéressants; et que nous promettons à nos lecteurs. Nous nous garderons bien de rien préjuger sur une aussi grave question; nous concevons cependant la résistance de M. Michel Saint-Albin; car en leur supposant l'appétit le plus ministériel du monde, dix-huit convives n'ont pas pu manger comme cent. (Courrier des Tribunaux.)

EXTERIEUR.

ANGLETERRE.

Londres 1^{er} décembre.

Les ministres, après la réception des dépêches de Constantinople du 5 novembre, se sont réunis au bureau des affaires étrangères.

L'ambassadeur de Russie a eu une longue conférence avec le comte Dudley.

— Les dépêches arrivées hier Constantinople sont, dit-on, d'une nature telle, que si les conjectures auxquelles elles donnent lieu se réalisaient, il faudrait avoir recours à d'autres mesures coercitives envers les Turcs. On répand le bruit que le gouvernement du grand-seigneur a fait saisir indistinctement tous les navires appartenant aux sujets des puissances alliées, et que Sa Hautesse a déclaré qu'elle n'écouterait aucune proposition avant d'être indemnisée des dommages soufferts par sa flotte à Navarin.

S'il en est ainsi, on doit s'attendre au départ immédiat de M. Stratford-Canning de Constantinople, et à voir promptement accrédié à sa place une autre espèce de plénipotentiaire anglais. Quoi qu'il arrive, nous sommes fondés à croire que le gouvernement de S. M. est bien préparé à toutes les alternatives que peuvent rendre nécessaires les intérêts généraux de l'Europe ainsi que l'honneur et les principes de la Grande-Bretagne.

(Times.)

AUTRICHE.

Vienne, 26 novembre.

Par suite des nouvelles arrivées de Constantinople, il est question ici d'une armée d'observation que l'empereur mettrait sur les frontières de Hongrie. Ce bruit, quoi qu'on ne puisse le garantir, a fait hausser considérablement les prix des blés. Il paraît cependant que d'autres causes, notamment la mauvaise récolte des blés dans plusieurs parties de la Hongrie, y ont beaucoup contribué.

Vienne, 26 novembre. Métalliques 88; actions de la banque 1030.

P. S. Les actions de la banque sont tombées aujourd'hui jusqu'à 1026. (Gazette d'Augsbourg.)

TURQUIE.

Constantinople, 9 novembre. (Par Bucharest.)

Depuis la catastrophe de Navarin, la Porte montre une contenance, à laquelle on ne se serait guère attendu en Europe. Quoique les délibérations du divan ne soient pas encore terminées, les démarches infructueuses de M. d'Ottensfels font prévoir avec beaucoup de vraisemblance qu'il se décidera pour la guerre. En même temps que la Porte rejetait toutes les propositions relatives à l'intervention, elle assurait que tous les Français étaient mis sous sa protection, et qu'elle avait pris toutes les mesures possibles pour protéger les ambassadeurs des trois puissances, qu'elle escorterait militairement à leur départ. Le repos de la capitale n'a pas été troublé, et l'embargo mis sur les vaisseaux des trois puissances constitue les seules représailles dont on ait usé jusqu'à présent. La suite naturelle de cette mesure est l'interruption des communications des trois ambassadeurs avec l'Europe par terre et par mer. Tous les moslimes applaudissent aux résolutions guerrières que la Porte paraît prendre, et les attendent avec impatience. On dit que si la guerre éclate, le Sultan à la tête de ses troupes régulières se dirigera vers Andrinople et chargera le divan du gouvernement de la capitale. (Idem.)

11 novembre. (Par Odessa.)

A cette date l'embargo durait encore, et même comprenait les navires de M. de Ribeaupierre, qui se trouvent près de Bujac-déré. On disait que les trois ambassadeurs resteraient jusqu'au 16 novembre, ayant accordé le 9 novembre encore 7 jours à la Porte pour se décider sur l'adoption de la pacification. (Idem.)

RUSSIE.

Petersbourg, 17 novembre.

L'empereur est arrivé en cette ville le 15. Le surlendemain un *Te Deum* a été chanté dans la chapelle du palais d'hiver, en présence de la famille impériale et des principaux fonctionnaires de l'état. A l'issue de cette cérémonie, on a promené dans les rues de la capitale les clefs de la forteresse d'Erivan et les drapeaux conquis sur les troupes persanes.

AVIS.

MM. Stouvenel et Giroud, fabricant de tulle bobbin, à la Croix-Rousse, offrent de l'ouvrage aux raccommodeuses de tulle. S'y adresser tous les jours de 8 à 10 heures du matin.

On demande un garçon de peine qui ait servi chez un liquoriste ou marchand de liquides.

— Un homme de 30 à 40 ans, capable d'enseigner la belle écriture et la tenue des livres.

— Un jeune homme de 18 à 24 ans, pouvant disposer de 5,000 fr.: il aura de suite un fort appointement.

— Un bon dessinateur connaissant les nouveautés.

— Plusieurs jeunes gens de 15 à 18 ans, pour apprentis commis dans différentes maisons de commerce.

— On offre moyennant hypothèque dans le département, plusieurs sommes soit à dette à jour soit en viager.

S'adresser pour les 6 articles ci-dessus aux sieurs Jean Bertholon et comp^o, agents d'affaires, rue de la Cage, n^o 15.

Il partira, courant janvier, de Bordeaux, pour l'île Bourbon et Batavia, le joli navire à trois mâts l'*Ataxis*, doublé et chevillé en cuivre; ce navire étant neuf a des emmenagements très vastes et très-commodes pour les passagers. S'adresser pour fret et passage, à M. Zénon Henry, négociant, rue d'Argent, n^o 16.

VENTE JUDICIAIRE.

Samedi huit décembre dix-huit cent vingt-sept, à neuf heures du matin, sur la place St-Pierre de cette ville, il sera procédé à la vente de meubles et effets saisis, consistant en commode, garde-manger, poêle en fonte avec ses tuyaux, table, établi, outils de menuisier, planches en bois noyer, et autres objets. PARCEINT.

BOURSE DE PARIS du 4 décembre 1827.

Négociations au comptant.

Rentes — 5 p. 100. jouiss. du 22 Actions de la banque 1990

mars 1827.—101 100 f. 80

Rentes — 3 100. jouiss. du 22 déc.

67 f. 25 55

Ann. à 4 p. 100.

Obl. de la v. de Paris.

Quatre Canaux.

Caisse hypothécaire 327 50

Fonds étrangers.

Rent de Naples, cert. Falc. f.

Obl. de Naples, comp. Rothschild

en liv. sterl.

Rentes d'Esp. cert. franc.

Emp. royal d'Esp. 1826 67 1/4

Emprunt d'Haïti. 685